



# LE 10<sup>EME</sup> TREMPLIN GRAND'COMBIEN

## TROPHEE *BLANDINE*

### DIMANCHE 5 MAI 2019

#### Règlement pour le casting du dimanche 5 mai 2019 à LA GRAND'COMBE (Gard)

##### Article 1 :

\* la municipalité de La Grand'Combe (Gard) organise un concours de chant

a) **JUNIOR** ouvert à tous de **6 à 15 ans**, non professionnels, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription (duos, trios ou groupes acceptés mais uniquement sur bande son)

\*Autorisation parentale obligatoire. Ceux-ci devront être accompagnés d'au moins un parent.

b) **MASTER** ouvert à tous à partir de **16 ans (et sans limite d'âge)**, non professionnels, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le formulaire d'inscription (duos, trios ou groupes acceptés mais uniquement sur bande son)

\*Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, ceux-ci devront être accompagnés d'au moins un parent.

- un même candidat peut se présenter en solo et en groupe
- le droit d'inscription est fixé par inscription (solo, duo, trio) : 10 €
- Les dossiers devront être retournés **au plus tard le 25 avril 2019** à :

**Mairie de La Grand'Combe / Service Manifestations**  
**Square Mendès France / BP 1 / 30110 La Grand'Combe**  
**Courriel : [manifestations@lagrandcombe.fr](mailto:manifestations@lagrandcombe.fr)**

Le nombre de candidat est limité à 20. Seules les 20 premières inscriptions seront retenues. Les candidats non retenues feront l'objet d'une liste d'attente afin de remplacer d'éventuels désistements.

##### Article 2 :

- Les chansons peuvent être interprétées en français ou en langue étrangère.
- Le choix des chansons se fait sur le formulaire d'inscription dans l'ordre de préférence.
- En cas de doublon la chanson suivante devra être interprétée.
- La priorité des titres se fait par date d'inscription ; les premiers inscrits choisiront prioritairement.

##### Article 3 :

- Les accompagnements musicaux devront être fournis par les participants **sur CD ou clé mémoire (USB)**.
- Les supports devront être de bonne qualité avec musique, seules les voix d'éventuelles choristes seront tolérées.

#### **Article 4 :**

- Le jury, composé de professionnels, émettra des décisions qui seront inattaquables.
- Les critères retenus sont :
  1. Technique vocale : Justesse, rythmique, grain de voix.
  2. Présence : Tenue et charisme.
  3. L'interprétation : capacité à interpréter et à s'approprier une chanson.
    - En cas de litige ou d'égalité, la décision du président du comité organisateur, sera souveraine et sans appel.

#### **Article 5 :**

1. Les candidats devront se présenter, le **dimanche 5 mai 2019** à 13h30, Salle Marcel Pagnol, afin de procéder aux balances sonores. Le concours aura lieu le même jour à 15h30, Salle Marcel Pagnol.

#### **Article 6 :**

Les premier-e-s lauréat-e-s de chaque catégorie et le/la gagnant.e du *trophée Blandine* se verront remettre un trophée + un bon d'achat et se produiront sur le podium du concert le 8 mai 2019 en première partie de GIPSY KINGS par DIEGO BALLIARDO. Un trophée sera remis également à tout-e-s les candidat-e-s.

#### **Article 7 :**

Les frais de séjour et de trajet sont à la charge des candidats.  
Le droit d'inscription est fixé à 10 € pour couvrir les frais administratifs et d'organisation  
Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.  
Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### **Article 8 :**

La municipalité de La Grand'Combe se réserve le droit d'annuler le présent concours, si le nombre de candidats n'est pas assez important ou en cas de force majeure.  
Dans le cas d'annulation par la municipalité de La Grand'Combe, et seulement dans ce cas, les candidats qui auront déjà payé leur inscription seront intégralement remboursés.  
La municipalité de La Grand'Combe se réserve le droit d'utiliser toute photo ou enregistrement de toute nature qui pourrait être fait pour la presse, radio, télévision, Internet etc.

#### **Article 9 :**

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.